

REGLEMENT

L'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre organise via ses comptes Instagram, Facebook et Twitter un concours de photographies thématique :

#SelfiePuisaye

1-Organisateur :

Office de Tourisme de Puisaye - Forterre

Siège social

Rue Raymond Ledroit – 89170 SAINT-FARGEAU

2 - Durée :

Du 9 juillet 2018 à partir 8h jusqu'au 16 septembre 2018 à minuit inclus.

Toute participation enregistrée avant ou après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte.

3 – Principe :

Les candidats sont invités à soumettre des photos qui reflètent le thème du concours : «SelfiePuisaye » : Souriez et montrez ainsi que la Puisaye a du Génie ! Les photos doivent obligatoirement être prises sur le territoire de Puisaye-Forterre.

4 - Modalités de participation :

Le fait de soumettre une ou plusieurs photographies, engage le/la participant(e) à accepter irrévocablement toutes les conditions du présent règlement.

4-1 : Participants

Ce concours est ouvert à toute personne majeure résidente en France métropolitaine.

4-2 : Conditions

Pour participer, il suffit de poster sa photo avec les hashtags #LaPuisayeaduGenie et #SelfiePuisaye sur l'un des réseaux sociaux suivant : Instagram, Facebook et Twitter et d'identifier l'Office de Tourisme avec @Lapuisayeadugenie sur Facebook et Instagram et @PuisayeaDuGenie sur Twitter.

Le Participant doit préciser dans son post le lieu de prise de vue tout en veillant à ce que son profil ne soit pas en mode « privé » pour que l'organisateur puisse voir ses publications.

3 photos seront acceptées par participant (les 3 premières publications faites avec les hashtags : #LaPuisayeaduGenie et #SelfiePuisaye).

Les participants s'engagent à céder les droits photographiques à l'Office de Tourisme qui pourra les utiliser pour ses supports de communication (affiches, brochures, réseaux sociaux...) tout en mentionnant le bon copyright.

5- Conditions relatives aux photos :

Le participant doit être l'auteur de la photographie. Les personnes présentes sur la photo sont d'accord pour que leur image soit publiée.

Seront refusées les photos :

- A caractère vulgaire.
- A caractère diffamatoire, injurieux, pornographique...
- Représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

Les photos doivent être envoyées au format :

- JPG ou PNG
- Résolution 72 dpi ou supérieure
- Format paysage ou portrait

6 – Détermination des gagnants :

6 personnes seront désignées par un jury composé de membres du bureau et salariés de l'Office de Tourisme ainsi que des acteurs privés du tourisme d'après les critères d'appréciation suivants :

- Originalité et créativité
- Qualité de la prise de vue
- Respect du thème :

D'autre part, une photo sera élue par les internautes en fonction du nombre de like obtenu.

7 – Dotations :

- 1^{er} lot : Genius Box - valeur 244€
 - 2 entrées au château de Guédelon
 - 2 entrées la Pyramide du loup
 - 1 atelier poterie pour deux avec Christelle David
 - 1 repas pour deux à l'Auberge la Demoiselle à Saint – Fargeau
 - 1 nuit pour deux en bivouac à la Montagne aux Alouettes
- 2^{ème} lot : Poyaudine Box - valeur 133€

- 2 entrées au Moulin Vanneau
 - 1 déjeuner pour deux au Moulin de Vanneau
 - 1 balade pour deux dans le train touristique de Puisaye – Forterre
 - 1 nuit pour deux chez « 1950 nos tendres années »
- 3^{ème} lot : Locale Box - valeur 88€
 - 2 entrées à la ferme du château
 - 1 visite-dégustation de chocolat pour deux au Moulin Rouge
 - 1 bouteille de vin offert par le Hameau de la Fausse Sauge
 - 1 repas pour deux au Moulin de Corneil
 - 1 visite de chèvrerie (et dégustation) pour deux personnes
- 4^{ème} lot : valeur 78€
 - 2 places pour un spectacle à la Ruche Gourmande
- 5^{ème} lot : valeur 70€
 - 2 pass à l'Escape Game de Villeneuve les Genêts
- 6^{ème} lot : valeur 27€
 - 1 repas pour deux personnes au Relais de Sainte Colombe
- Prix du Public : valeur 9.5 €
 - 1 entrée à la Pyramide du loup

8 - Modalité d'attribution :

Les gagnants seront contactés via le réseau social par lequel ils auront participé et les résultats seront communiqués lors d'une remise des prix qui aura lieu le samedi 22 septembre à 18h30 durant le Fantastic Picnic au Domaine du Moulin Rouge à Saint Martin sur Ouanne.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.